



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
11 avril 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports
et la facilitation du commerce
Deuxième session
Genève, 1-3 juillet 2014
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Les règles de facilitation du commerce: options et besoins.
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Les participants sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Les experts disposeront de trois jours, du 1^{er} au 3 juillet 2014, pour mener à bien leurs travaux. Un calendrier provisoire des séances est joint au présent document. Le programme détaillé sera distribué une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.7/4 Ordre du jour provisoire annoté

GE.14-50417 (F) 280414 280414



* 1 4 5 0 4 1 7 *

Merci de recycler



Point 3

Les règles de facilitation du commerce: options et besoins

3. À sa cinquante-sixième session directive, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le mandat d'une réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce (voir TD/B/EX(56)/2/Add.1). Conformément à ce mandat, la deuxième session de la réunion sera consacrée à la facilitation du commerce.

4. La réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce examinera certaines questions, nouvelles et anciennes, avec lesquelles les pays en développement sont aux prises et qui doivent être traitées en priorité. Conformément aux paragraphes pertinents du Mandat de Doha, la réunion portera sur des questions de logistique commerciale dans les pays en développement, notamment ceux qui ont des besoins particuliers, c'est-à-dire les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays en transition. Ces questions seront considérées sous tous leurs aspects en fonction des trois grands domaines d'action de la CNUCED, à savoir l'assistance technique et le renforcement des capacités, la recherche et l'analyse, et la formation de consensus.

5. Le nombre croissant d'accords de facilitation du commerce régionaux peut poser des difficultés supplémentaires à la facilitation du commerce, mais peut aussi favoriser les réformes et une harmonisation plus poussée des règles à l'échelle mondiale. La facilitation du commerce suscite un intérêt et des investissements croissants aux niveaux national, régional et multilatéral. Les experts étudieront et analyseront les programmes concernant la facilitation du commerce, les moyens d'intégrer celle-ci dans les stratégies de développement des PMA et d'autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, et son incidence sur le commerce et la balance commerciale de certains pays.

6. Le secrétariat de la CNUCED a rédigé une note d'information (TD/B/C.I/MEM.7/5) pour aider les participants dans leurs travaux. Les experts sont invités à présenter des communications succinctes sur la question à l'examen. Ces documents seront distribués à la réunion sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils auront été reçus.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.7/5 Les règles de facilitation du commerce: options et besoins

Point 4

Adoption du rapport de la réunion

7. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa septième session, en 2015. Les participants voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Annexe

Calendrier provisoire de la réunion

<i>Mardi 1^{er} juillet 2014</i>	<i>Mercredi 2 juillet 2014</i>	<i>Jeudi 3 juillet 2014</i>
(10 h 00-13 h 00)	(10 h 00-13 h 00)	(10 h 00-13 h 00)
Séance plénière	Séance informelle	Séance informelle
Déclaration liminaire	Point 3 (suite)	Point 3 (suite)
Point 1 Élection du Bureau	Les règles de facilitation du commerce: options et besoins	Les règles de facilitation du commerce: options et besoins
Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux		
Présentation du point 3 Les règles de facilitation du commerce: options et besoins		
Séance informelle		
Point 3 Les règles de facilitation du commerce: options et besoins		
(15 h 00-18 h 00)	(15 h 00-18 h 00)	(15 h 00-18 h 00)
Séance informelle	Séance informelle	Séance informelle
Point 3 (suite) Les règles de facilitation du commerce: options et besoins	Point 3 (suite) Les règles de facilitation du commerce: options et besoins	Examen des résultats de la réunion Séance plénière (clôture)
		Point 4 Adoption du rapport de la réunion